



Bureau communautaire
23 septembre 2021
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 17 septembre 2021

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusés : D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.B Gagnoux, J.P Lefèvre, J.L Croiserat, I. Mangin.

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB47/21

Objet

Signature d'une convention de partenariat 2021-2022 avec la MFR de Quétigny dans le cadre de l'élaboration du futur Projet Educatif Territorial

Dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole travaille actuellement sur l'élaboration du futur Projet Educatif Territorial.

Afin de réaliser un diagnostic sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite faire appel à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Quétigny via une convention de partenariat.

Ce travail sera réalisé par les étudiants de la classe BTSA1 DATR et consistera à :

- Identifier les partenaires institutionnels et répondre aux équipes pluridisciplinaires
- Identifier les besoins et les attentes des partenaires
- Mettre en place un évènement en lien avec les attentes et besoins de la communauté d'agglomération
- Réaliser une cartographie de l'ensemble des structures éducatives
- Effectuer des statistiques afin d'avoir une vision sur l'évolution des fréquentations.

Les étudiants s'engagent à réaliser une restitution orale de l'étude ainsi qu'un rapport écrit.

En contrepartie du travail effectué, la Communauté d'Agglomération s'engage à rembourser à la MFR les frais kilométriques des étudiants à hauteur de 0.18€/km sur présentation d'un justificatif de la part de la MFR.

Ce partenariat est conclu pour une durée de 10 mois, et donne lieu à la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les termes de la convention de partenariat 2021-2022 avec la Maison Familiale Rurale (MFR) de Quétigny,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

Fait à Dole,
Le 23 septembre 2021,
Le Président,

